

## Compte-rendu de séance du conseil municipal Séance du 21 décembre 2020

---

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre à vingt heures trente, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 14 décembre 2020

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Marie-Hélène DELTEIL – Guilhem BOUCHER

Absente excusée : Aurélie POUJADE pouvoir à Mr Boucher

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Décisions modificatives
- 2) Référant environnement PNR
- 3) Exonération taxe habitation pour les meubles de tourisme

### **DECISION MODIFICATIVE SUR BP 2020 : 2020/29**

Mme le Maire informe le conseil que lors de la délibération en date du 21.09, il y a eu une erreur dans le montant Il est donc nécessaire d'annuler la précédente délibération afin de voter les crédits nécessaire à l'amortissement des panneaux SIL et se prononcer sur la durée de cet amortissement

Dépense de fonctionnement :

au 6811-042 = + 563.41€

au 023 = - 563.41€

Recette d'investissement :

au 021 = -563.41€

au 28041512-040 = + 563.41€

Et afin de régler les frais dû au remboursement anticipé du crédit de trésorerie :

Ouvrir le 66 -66111 pour + 56€24

Réduire le 011-62878 pour – 56€24

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité la décision modificative, comme énoncée ci-dessus, au budget 2020 et maintient la durée d'amortissement à une année.

## **REFERANT ENVIRONNEMENT : 2020/30**

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un service public départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

*Madame* le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, ainsi qu'à l'amélioration du tri sélectif.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

*Madame* le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2020, si les conditions sanitaires le permettent, afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

*Madame* le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

*Chrisitan Rouquié et Aurélie Poujade* se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à *l'unanimité* de désigner :

- *Mr Rouquié Christian*, comme référent « environnement » de la commune.

## **PROPOSITION D'EXONERATION TH SUR MEUBLES DE TOURISME : 2020/31**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de la part d'un habitant de Lentillac qui demande si la commune accepterait de voter l'exonération de la taxe habitation sur les meublés de tourisme.

Le Conseil municipal, après avoir rappelé, en raison de la situation sanitaire :

- Que les impôts de la commune n'ont pas subis d'augmentation pour l'année 2020 ;
- Que les entreprises ont été exonérées de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) ;
- Que la taxe de séjour ne sera pas appelée ni par la CCCLM ni par le Département

Après en avoir délibéré, le Conseil refuse, par 6 voix contre et une voix pour, l'exonération de la taxe habitation sur les meublés de tourisme.

## **QUESTION DIVERSE :**

- Adressage : les dates des 18 ou 19 janvier seront proposé au Sdail pour visite de terrain.

L'ordre du jour comportant trois délibérations étant épuisé, La séance est levée à 19h45

Fait à Lentillac du Causse,

Le 24 décembre 2020

Françoise LAPERGUE

Maire



